

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2020

présenté par
M. Dive

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Substituer aux mots :

« Il en va de même des »,

les mots :

« Sont également interdites les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel